

**POL 4470-40**  
**Introduction à l'économie politique des relations internationales**  
[Jeudi, 14h00-17h00]

Chargé de cours : Éric Boulanger  
Bureau : A-3535  
Téléphone : 514 987-3000, poste 7957  
Courriel : kokusai99@yahoo.ca  
boulanger.eric@uqam.ca  
Disponibilité : jeudi, 11h00 à 13h

### **Descriptif du cours**

Introduction aux théories, concepts, instruments et méthodes d'analyse et de recherche en économie politique des relations internationales. L'objet du cours est de fournir les notions de base essentielles à l'étude des réseaux commerciaux, financiers et autres à l'échelle mondiale, des institutions économiques internationales, des relations d'interdépendance et de puissance au sein de l'économie mondiale, de même que des interrelations entre les politiques publiques et les marchés internationaux aux niveaux domestique et international.

### **Objectifs du cours**

- Introduction aux débats entourant la définition du champ des relations économiques internationales.
- Analyse des tendances et évolutions de l'économie mondiale et des relations économiques internationales de la période mercantiliste à nos jours.
- Présentation des théories et méthodes d'analyse en économie politique des relations internationales.
- Introduction à la recherche et à l'analyse en économie politique internationale.

---

### **Démarche méthodologique**

Le cours s'inscrit dans une perspective institutionnaliste. Notre démarche consistera à voir comment s'est construit l'économie politique des relations internationales au cours des trois grandes périodes historiques qui se sont succédées depuis les débuts de l'internationalisation, soit la période mercantiliste, la période de l'interdépendance (1) Pax Britannica et (2) coopération institutionnalisée et la période actuelle, dite de la mondialisation (globalisation). Pour chacune des périodes, nous présenterons les faits stylisés, les cadres institutionnels et les débats théoriques.

## Matériel pédagogique

Un recueil est disponible à la coop de l'UQAM, son achat est obligatoire pour suivre ce cours (pavillon Judith Jasmin). Les lectures associées à chacun des cours sont vivement recommandées en vue d'obtenir un bon résultat.

Des notes de cours, bibliographies et documents pédagogiques sont disponibles sur Moodle.

---

## Plan du cours

*Note : le plan donne les grandes lignes de la matière qui sera abordée au cours des différentes séances.*

- I. Introduction
  - II. Capitalisme, commerce et mercantilisme
  - III. La révolution industrielle et la naissance de l'économie internationale
  - IV. L'étalon-or, le libre-échange et la *Pax Britannica*
  - V. Les rivalités impérialistes, le nationalisme économique et la désintégration de l'économie mondiale
  - VI. La construction d'un nouvel ordre économique international : l'internationalisme libéral et la libéralisation ordonnée
  - VII. Le système commercial multilatéral
  - VIII. Le régionalisme économique et le bilatéralisme
  - IX. Le système monétaire et financier international
  - X. Les firmes transnationales, les vecteurs de l'internationalisation
  - XI. La mondialisation et la nouvelle économie internationale : le temps de l'interconnexion
-

## Évaluation

*Note : des notes méthodologiques offrent une description détaillée de chacune des évaluations décrites dans ce syllabus.*

### **I. Recension d'ouvrage (20 points). : 20 octobre 2016, 14h00**

Présentation critique d'un ouvrage d'économie internationale.

Si vous prenez un autre ouvrage que ceux qui vous sont donnés dans la liste de la note méthodologique (Moodle), veuillez faire valider votre choix par le professeur ou le correcteur.

### **II. Travaux pratiques à domicile en équipe de trois (40 points) : 1er décembre 2016, 14h00**

**Traiter un des quatre sujets** suivants :

1. L'insertion du Québec et du Canada dans l'économie mondiale
2. Les pays de l'OCDE dans une économie mondialisée et compétitive
3. Pays émergents et BRICS, la reconfiguration du pouvoir économique dans le monde
4. Développement et mondialisation : quelles marges de manœuvre ?

Attention !!! Pour chacun des sujets, vous aurez une série de questions auxquelles il faut impérativement répondre. (voir le fichier sur les travaux pratiques 1, 2, 3 et 4)

Le travail est à faire **en équipe de trois** étudiant(e)s (3)

Les objectifs sont les suivants :

- i) initiation à l'analyse des données statistiques (recherche, classement, traitement, mise en forme)
- ii) initiation à la recherche de sources documentaires et statistiques (bibliographie, synthèse et analyse de documents)
- iii) initiation à la rédaction d'un rapport de recherche

*Pour ce travail, il vous sera demandé de faire un jeu de rôle : vous êtes conseiller auprès d'un ministère ou d'une agence gouvernementale (MAECD) sur une question particulière touchant l'économie politique internationale. Vous devez rédiger un rapport de 40 pages qui doit établir un État des lieux sur cette question particulière.*

### **III. Examen intra (20 points) : remise le 3 novembre 2016, 14h00.**

L'objectif du "take-home" est de familiariser les étudiants avec l'histoire des faits économiques et les débats théoriques d'économie politique des relations internationales de la période mercantiliste jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Il a aussi vocation à tester les connaissances des étudiants sur les indicateurs présentés en classe durant la première partie de la session.

L'étudiant(e) aura à répondre à deux questions sur quatre (20 points). Les questions seront remises une semaine avant la semaine de lecture. Vous aurez donc deux semaines pour rédiger les réponses.

Taille : environ 10 pages, times, interligne 1,1, marges de 2cm.

#### **IV Examen final (20 points) : 15 décembre 2016 de 14h00-17h00**

L'objectif de l'examen est d'évaluer les connaissances théoriques acquises par l'étudiant, sa compréhension des problèmes économiques contemporains ainsi que sa capacité d'analyser des faits. (20 points)

**L'examen final a lieu en salle de cours, aucun ordinateur, téléphone et autre appareil électronique**

**Les travaux sont à remettre au début du cours.**

**Retards. Journée de remise du travail : - 5 % ; lendemain (vendredi) avant 16h30 : - 15 %  
Aucun travail n'est accepté après le vendredi 16h30.**

**Détail des évaluations : voir le fichier concernant les évaluations disponibles sur moodle**

---

#### **Conseils préalables à l'élaboration de vos travaux**

Attention !!! Tous les conseils qui vous sont donnés au sein de la fiche technique (moodle) seront considérés comme acquis. Le non-respect des consignes sera dorénavant de votre responsabilité. Ce cours demande une grande rigueur méthodologique. Cela implique de faire un effort : des points vont être donnés pour la forme de vos travaux.

Vous devez vous procurer un guide méthodologique sur le site du département de science politique au Centre Paulo Freire pour 5 dollars (A-3645).

---

#### **Avertissement final :**

Toute forme de plagiat sera systématiquement repérée et en cas de plagiat avéré, l'étudiant(e) se verra octroyer un échec pour le cours et un dossier sera envoyé au département et au registraire. Il est très rare que nous passions à côté de ce type de cas. Il en ressort de votre honnêteté intellectuelle. Citez vos sources ! De la même manière, le travail est toujours payant. Il m'est arrivé de corriger des travaux où 80 % d'une réponse était constituée d'une citation issue d'un site internet. Le « copier-coller » est assez peu apprécié. Apprenez à développer **vos** réponses tout en restant clair. La citation doit étayer votre argumentation et non pas la remplacer. Appropriiez-vous les connaissances, mais ne volez pas les idées des autres.

Soyez méticuleux (et critiques) dans le choix des sources Internet : on trouve de tout et souvent n'importe quoi sur le Web. Les sites d'institutions (FMI, OMC, BM, ministères...) et les sources universitaires (départements d'universités, groupes de recherche, revues spécialisées...) seront priorisées.

Il vous sera accordé le droit de reprendre votre travail dans le cas où vous ne serez pas satisfait de la note. Nous acceptons de corriger lorsque votre note est inférieure à la moyenne. Vous pouvez remonter votre résultat jusqu'à la moyenne de la classe.

**Nous ne sommes pas ici pour vous sanctionner, mais pour vous apprendre à travailler. C'est la raison pour laquelle l'effort sera toujours récompensé et la tricherie toujours sanctionnée. Pour tout cas extrême (maladie, autre problème...) veuillez en informer le professeur du cours ou son assistant avec la justification de ce problème.**

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.évaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :  
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcèlement.uqam.ca>

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.